

LE VAUXOIS

2019



Mairie de Vaux-sur-Lunain – 77710
17 route de Lorrez le Bocage
Tél : 01 64 31 50 54 – Fax : 01 60 96 51 13
Courriel : mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr

Chers Vauxoises et Vauxois,

L'année 2018, comme les précédentes, a fait l'objet d'une diminution des dotations de l'Etat. Pour notre commune, nous avons pu constater que la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé de 48,94% depuis 2010, ce qui est énorme pour une commune comme la nôtre !

La commune a fait des efforts en priorisant ses dépenses afin de ne pas avoir à augmenter les taux d'imposition. Toutefois, je crains que la prochaine équipe municipale ne soit obligée de recourir à cette inévitable augmentation, notamment avec la suppression de la taxe d'habitation, qui ne sera probablement pas compensée par une nouvelle dotation.

Cette année fut l'objet d'un renouvellement du bureau de l'association Saint-Gengoult, principale association à œuvrer pour le dynamisme de notre commune. Les manifestations ont eu du succès et ont permis de décorer notre village de jolis épouvantails.

Ces petits bonhommes de paille égayaient notre commune et incitent peut-être les usagers de la route à ralentir pour les observer, ce qui n'est pas sans mal quand on constate le manque de civisme de certaines personnes ne respectant pas le code de la route et donc la vitesse maximale autorisée, comportement accidentogène.

C'est l'occasion pour moi de remercier l'équipe de l'association Saint-Gengoult mais aussi l'association de chasse qui permet à nos chasseurs d'arpenter les terres à la recherche de gibiers. J'ai une pensée particulière pour la famille de notre collègue et ami Jean-Pierre BIRRER qui nous a quittés brutalement le 22 juillet.

Pour cette dernière année de mandat (les prochaines élections municipales ayant lieu en mars 2020), je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, joie, santé, prospérité à vous ainsi qu'à ceux qui vous sont chers.

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune que j'incite à se rendre en mairie pour se faire connaître.

Bien amicalement,

*Patrick BOUSSER
Maire*

ETAT CIVIL 2018

Mariage

4 août 2018 : Marylène FRIN et Pascal MILLERET
20 octobre 2018 : Sahara SEBAA et Michel ANGELOPOULOS



Décès

31 décembre 2017 : Marthe LEMAITRE
5 février 2018 : Gilberte CHARRIERE, veuve ANTOINE
11 février 2018 : Hélène TRUCHI, veuve TESSIER
1^{er} mars 2018 : Renaud ROY
11 mars 2018 : Robert BACHELLIER
3 avril 2018 : Lucienne VERRIER, veuve BLANC
11 juin 2018 : Bernard SALMON-BLANQUE
25 juin 2018 : Bernard COMBAREL
1^{er} juillet 2018 : Yolande VIERO, veuve DAUMONT
22 juillet 2018 : Liliane MINARD
27 juillet 2018 : Yvette Luxembourg, veuve BELIBI
2 octobre 2018 : Gisèle MIQUET, veuve MUTIN
23 octobre 2018 : Henriette FAUVEL, veuve PETITMANGIN
3 novembre 2018 : Marie-Madeline AMIOT, veuve MAURY
29 novembre 2018 : Jacqueline MERGER, veuve MORUZZI
29 décembre 2018 : Simone LÉAUTÉ
30 décembre 2018 : Godefroy MÉLUSE



Transcription de décès

29 janvier 2018 : Catherine MÜLLER
6 mars 2018 : Colette BAROCHÉ
11 mars 2018 : Jean-Baptiste DARVILLE
9 mai 2018 : Jeanne SEVIN épouse CHAVANCE
30 mai 2018 : Colette EGO
21 octobre : Pierre DROCHON
11 novembre : Angèle MENGHI
24 novembre : Ginette GRANDGUILLOTE, épouse GRAIS

NOUVEAUX HABITANTS



Nous souhaitons la bienvenue à :
- Hélène POMMIER (Rue des Petits Puits).

Les nouveaux habitants sont invités à se rendre en mairie pour se faire connaître.

MANIFESTATIONS

Dimanche 8 avril 2018 – Soirée Choucroute



La soirée choucroute fut encore une fois un véritable moment d'échanges, de partages et de convivialité. Plus d'une trentaine de Vauxois ont pu déguster ce succulent mets alsacien proposé par l'équipe de l'association Saint-Gengoult.



Dimanche 13 mai 2018 : vide-grenier

Le vide-grenier a connu un succès mitigé en raison des mauvaises conditions climatiques, ne permettant d'ailleurs pas de prendre des photos. Gageons que le temps sera plus clément en 2019 !

Samedi 30 juin 2018 : pique-nique et activité

La journée du 30 juin a attiré petits et grands autour d'une activité originale : la conception d'épouvantails.

C'est ainsi que depuis juillet, quinze personnages ornent la commune et ses hameaux, et ont même fait l'objet d'un article dans notre journal « La République de Seine-et-Marne » le 30 juillet.

Un grand bravo aux bénévoles qui se sont investis pour notre plaisir.



Samedi 29 septembre 2018 : soirée paëlla

Parmi les nombreuses activités et manifestations proposées par l'association Saint-Gengoult, la soirée paëlla fut l'occasion de se retrouver autour de cette spécialité espagnole qui a ravi les papilles de tous.





Cérémonie du souvenir du 11 novembre

Une quinzaine de personnes s'est déplacée le samedi 11 novembre dernier pour commémorer le centenaire de fin de la Première Guerre Mondiale après quatre ans de conflit entre 1914 et 1918.

Merci à ces personnes qui ont rendu hommage aux soldats morts pour la France.

Dimanche 9 décembre 2018 : Noël des Enfants

Réunis autour du sapin, les enfants ainsi que les parents ont pu assister avec bonheur au spectacle donné par la troupe « Tous en scène » sur le thème des pirates qui nous ont instruits sur les bateaux, l'eau.... Le Père Noël a fait une entrée remarquée et a distribué de jolis cadeaux. Les petits gâteaux cuisinés par les petits lutins ont ravi les palais. Bel après-midi rempli de bonheur



Les cadeaux n'ayant pas été retirés le jour du spectacle sont disponibles jusqu'au 31 janvier 2019. Passé ce délai, ils seront restitués à nos partenaires et remboursés à la Mairie.



ASSOCIATIONS

Deux associations animent notre village :

- ✓ Association Saint-Gengoult, Présidée par Denis BUSSON,
- ✓ Société de Chasse, Présidée par Jérôme BIRRER.

Pour pouvoir y participer, il suffit d'y adhérer en réglant une cotisation de 10€.

La mairie tient à remercier chaleureusement les bénévoles qui travaillent pour proposer différentes activités aux Vauxois.

Association Saint-Gengoult

Présidée par Denis BUSSON, l'association Saint-Gengoult propose de nombreuses animations tout au long de l'année comme en témoignent les pages précédentes (Choucroute, Vide-grenier, Paëlla, Pique-nique, spectacle de Noël, etc.). Ces moments de rencontre se déroulent dans la joie et la bonne humeur, ce sont de véritables moments de partage et de convivialité auxquels tous les Vauxois peuvent assister.

Pour pouvoir participer aux activités de l'association, il suffit d'y adhérer en réglant une cotisation annuelle de 5€ minimum par foyer.

L'association propose aussi la location de son matériel aux habitants qui le souhaitent, moyennant une contribution financière (les nouvelles dispositions seront disponibles à la suite de l'assemblée générale). La mise à disposition des locaux se fait quant à elle auprès de la mairie.

L'assemblée générale de l'association aura lieu le vendredi 29 janvier 2019 à 20h00; n'hésitez pas à vous y rendre et pourquoi pas à postuler pour devenir membre du bureau !

Nous dégusterons "la galette" lors de cette assemblée.

Une boîte à idées est installée sous le préau afin d'y glisser vos suggestions, propositions d'activités et de repas pour l'année 2019.

Association Familiale et Rurale de Villebéon

Mairie : rue de l'Église, 77710 Villebéon

Bien que l'association soit villebéonnaise, la présidente est vauvoise ainsi que plusieurs participantes. Moments conviviaux où sport et bonne humeur sont au programme : les cours débutent fin septembre et se terminent début juillet par un repas. Quelques sorties peuvent être organisées durant la saison.

Le cours est ouvert à tous. Dès que le temps le permet, nous allons en extérieur.

Le cours de sport existe depuis 1994 : il a lieu dans la salle de motricité de l'école de Villebéon le mercredi de 19 à 20 heures et est animé par Céline.

Renseignements auprès de Christiane Laumailly, présidente au 06.60.99.86.06.

Le tarif pour une saison complète est de 110 €uros.



ARTISANS et COMMERÇANTS VAUXOIS



Ferme de l'Abondance

Arnaud et Charlotte vous accueillent dans leur gîte.
Capacités de 14 personnes. Animaux non admis.
Accès internet.
Plus de renseignements au 06 63 97 06 13.

Aux Jardins du Lunain

Michel GRAO vous propose une production
maraîchère bio.
1 impasse de la Fontaine
77710 VAUX-SUR-LUNAIN
Tél. : 06 82 40 65 62
Courriel : michel.grao@neuf.fr



CRAZY HOPS

Jérôme PICARD vous ouvre sa brasserie au Hameau de Villeniard.
Pour plus de renseignements :
Site internet : crazyhops.fr/crazy-hops
Tél. : 06 70 29 54 98.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Elagage - Couverture

Valentin VIRGILE réalise tous vos travaux d'élagage.
Vous pouvez le contacter au 06 22 12 63 07.



Christophe GAUTIER propose de réaliser vos travaux
d'entretien d'espaces verts.
Tél. : 01 60 55 02 56.

Sylvain ARSENDEAU effectue vos travaux d'élagage et de couverture.
Vous pouvez le contacter au 06 99 67 13 18.

RÉALISATIONS / TRAVAUX

Travaux 2018

- Remplacement du photocopieur de la mairie,
- Acquisition d'un ordinateur pour la mairie et restitution de l'ordinateur en location,
- Aménagement paysagé de l'entrée du cimetière,
- Remplacement du panneau d'affichage rue des Petits Puits,
- Réparation de l'horloge de l'Eglise après une longue période silencieuse.

Prévisions 2019

- Acquisition d'armoire pour stocker les archives de la mairie,
- Mise en place d'une vidéoprotection,
- Aménagement de la RD69,
- Voirie.

RELATIONS DE BON VOISINAGE

Malgré un nombre d'habitants peu élevé (208 au dernier recensement), la mairie est souvent sollicitée pour des problèmes de voisinage.

Nous vous encourageons à dialoguer avec vos voisins lorsqu'un sujet vous préoccupe, le dialogue étant la meilleure façon de trouver un arrangement à l'amiable.

Dans ce bulletin municipal, vous sont aussi rappelées quelques règles afin d'instaurer un « bon vivre ensemble » que vous retrouverez dans la rubrique « traditionnels rappels ».

Si toutefois, vous ne trouvez aucune solution à vos différends, il existe des conciliateurs :

- Roland CANDA – Maison de Lorrez-le-Bocage 1 rue Emile Bru 77710 Lorrez-le-Bocage – Tél. : 01 64 70 52 70
- Gérard BEAUBRUN – Mairie 2 place de l'hôtel de Ville 77570 Château-Landon – Tél. : 01 60 55 50 20
- Chrystel LECLERC – PAD (Point d'accès au droit) 8 bis rue Hédelin – 77140 NEMOURS
Tél : 01 74 80 00 30 / Fax : 01 74 80 00 39

Le point d'accès au droit est un lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter à titre principal une information de proximité sur les droits et/ou devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING



En Rappel du dernier Vauxois, les compétences de la communauté de communes sont les suivantes :

- l'aménagement de l'espace,
- le développement économique,
- l'action sociale d'intérêt communautaire,
- la protection et mise en valeur de l'environnement et le soutien aux actions de maîtrise

de la demande en énergie

- le transport,
- l'aménagement numérique du territoire.

Vous pouvez consulter le site internet de la CCGVL : <http://www.ccgvl77.fr/>

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

4 structures réparties sur le territoire :

✓ **Aufferville (77570)**

Salle polyvalente des Quatre Saisons Route de Verteau

Directeur de l'accueil de loisirs : 06.16.43.37.05 CCGVL : 01.64.29.20.48

Courriel : enfance@ccgv177.fr

✓ **Beaumont-du-Gâtinais (77890)**

Salle du Château 3 place de l'Eglise

Tél : 06.35.50.44.07 / 01 64 29 90 33

Courriel: mairie.beaumont.du.gatinais@orange.fr

✓ **Souppes-sur-Loing (77460)**

3 rue des Mariniers (derrière la Poste)

Direction de l'accueil de loisirs 06.80.94.98.56 ou 06.82.13.27.71 ALSH (fixe) : 09.77.84.97.14 Email : alsh@ville-souppes.fr

✓ **Lorrez-le-Bocage (77570)**

ALSH et salle annexe de la Mairie 1 rue Emile Bru

Tél : 01.64.70.99.93 / 06.71.48.43.01

Transport à la demande (TAD) / Proxi'bus

La communauté de Communes a annoncé la fin du Transport à la Demande suite à une baisse de la fréquentation impliquant des coûts trop importants pour ce service.

Que l'on se rassure cependant, le service de transport à la demande ne disparaît pas complètement puisque la région Île de France prévoit prochainement la mise en place d'un service au niveau régional.

En attendant la société Transdev assure toujours vos déplacements à travers l'intercommunalité grâce aux lignes régulières de transport en commun.

Le Relais Assistantes Maternelles

Alexandra et Thierry, les animateurs du Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) itinérant de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, proposent aux assistantes maternelles, aux parents et futurs parents une palette de services visant à les accompagner au mieux dans le dédale de questions qu'ils rencontrent au moment de confier leur enfant à une professionnelle ou d'en accueillir un à domicile.

Contact : Tél. : 01 72 66 71 68 / Courriel : ram@ccgv177.fr

INFORMATIONS UTILES



De nombreux propriétaires, soucieux de préserver la gestion paisible de leur bien ou échaudés par de précédentes expériences, hésitent à mettre ou remettre en location leur logement.

Solibail, dispositif d'intermédiation locative, financé et garanti par l'État, répond à leurs préoccupations.

L'appartement est loué par une association, agréée et financée par la Préfecture d'Île-de-France.

L'association locataire est l'interlocuteur privilégié du propriétaire : elle paie les loyers et les charges, l'entretien locatif pendant la durée de la location et la remise en l'état conformément à l'état des lieux d'entrée.

Pour entrer dans Solibail, l'appartement doit être situé en Île-de-France, non meublé, d'une surface comprise entre 20 et 85 m². L'appartement est loué à une famille en voie d'insertion,

aujourd'hui hébergée à l'hôtel, dont l'évaluation sociale témoigne de la capacité à occuper un logement adapté.

Pendant toute sa présence dans l'appartement – en moyenne 18 mois – la famille est suivie par un travailleur social de l'association, qui veille à l'occupation paisible du bien, vérifie l'entretien courant et accompagne la famille dans sa recherche d'un logement définitif dans le parc social.

La famille règle à l'association une redevance et l'État verse à l'association le complément permettant de régler la totalité du loyer.

En mettant un appartement en location dans Solibail, le propriétaire est certain du versement régulier de ses loyers puisque le dispositif est garanti par L'État. Il sait également qu'à la fin de la location, son appartement sera remis en état conformément à l'état des lieux d'entrée et à l'usage normal du logement.

Il sait aussi que le rendement locatif de son bien ne sera pas perturbé par une vacance entre deux locataires car l'association lui réglera le loyer, que celui-ci soit occupé ou pas.

Enfin, il peut, en fonction du loyer pratiqué, déduire jusqu'à 85 % de ses revenus locatifs de sa déclaration d'impôts. Si des travaux sont nécessaires avant la mise en location, il peut percevoir une subvention dans le cadre d'une convention avec l'ANAH. Solibail : un dispositif gagnant ... pour tous :

- Pour le propriétaire, dont l'action solidaire est remerciée par les avantages fiscaux,
- Pour la famille, dont le parcours entre l'hébergement et un logement pérenne est favorisé,
- Pour la commune, puisque les logements Solibail conventionnés entrent dans le décompte SRU,
- Pour la société, qui accueille dignement les plus modestes.

Renseignez-vous !

Numéro Azur : 0 810 90 18 85

contact-solibail.drihl@developpement-durable.gouv.fr

<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr>



Jeunes lycéens étrangers Allemands, Italiens, Mexicains cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Alonso, jeune mexicain de 16ans, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Christine CAILLEUX GIRAUD

christine.cei@laposte.net

09.50.32.01.99

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

vanessa@cei4vents.com



Association sourire et bonheur

L'association SOURIRE ET BONHEUR (association loi 1901) est à votre service dans le Sud Seine et Marne, pour assister et accompagner les personnes âgées dépendantes ou malades (Alzheimer et maladie apparentée) et les adultes handicapés ainsi que leurs aidants.

Elle intervient à domicile et peut apporter : une aide relationnelle et sociale, une aide au maintien de l'autonomie par des ateliers thérapeutiques, une aide aux aidants.

Vous pouvez contacter : Nathalie PEILLON, présidente, au 06.88.76.49.36 ou

Christine PILLAVOINE, trésorière, au 06.58.83.96.98

ou par mail à soureetbonheur@outlook.com.

Cartes d'identité et passeports

Vous pouvez dorénavant (re)faire votre carte d'identité et/ou votre passeport à la mairie de Souppes-sur-Loing qui est équipée d'une station biométrique.



Mairie de Souppes-sur-Loing : 19 Avenue du Maréchal Leclerc - Tél. :

01.64.78.77.77 – Courriel : servicepopulation@ville-souppes.fr

Ouverture du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h30** et de **14h à 18h00** et le **samedi** de **10h00 à 12h00**.



Communiqué de presse de la CPAM de Seine-et-Marne MARS BLEU : UN MOIS POUR LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Chaque année, environ 43 000 personnes en France sont touchées par le cancer colorectal qui est le 2^{ème} cancer le plus meurtrier avec près de 18 000 décès par an. Ce type de cancer tue 5 fois plus que

les accidents de la route !

Pourtant s'il est détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10. Dépister ce cancer est désormais plus facile grâce au test immunologique. Rapide, simple et efficace, ce test à faire chez vous, peut vous sauver la vie.

Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer colorectal évolue souvent sans symptôme ni signe perceptible. C'est pourquoi, il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds. Se faire dépister régulièrement permet d'identifier ce cancer à un stade précoce de son développement, voire de détecter et de traiter des polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer.

Près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans, chez les hommes comme chez les femmes. C'est la raison pour laquelle, le programme national de dépistage organisé du cancer colorectal s'adresse à tous les hommes et femmes âgés de 50 à 74 ans.

Le dépistage en pratique

Si vous avez entre 50 et 74 ans, l'Association pour le Dépistage des Cancers en Seine-et-Marne (ADC 77) vous adresse, tous les 2 ans, un courrier vous invitant à retirer le test de dépistage chez votre médecin. Il peut aussi vous être remis directement, à votre demande, à l'occasion d'une consultation. Votre médecin traitant détermine, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié. Simple et rapide, le test est à faire chez vous. L'enveloppe T fournie avec le test, vous permet de l'envoyer gratuitement pour qu'il soit analysé. Les résultats vous sont adressés sous 15 jours par courrier postal ou par courriel après inscription sur le site www.resultat-depistage.fr.

Le test et son analyse sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie, sans avance de frais de votre part.

Contre le cancer colorectal, mieux vaut prévenir que guérir ! Vous avez entre 50 et 74 ans et vous avez reçu votre invitation, allez chercher votre test et faites-le sans plus attendre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur ameli.fr.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne - service communication – 23 février 2018

Contact presse : communication@cpam-melun.cnamts.fr

L'armée recrute !

L'armée propose près de 22 000 postes à honorer dans un grand nombre de métiers et de spécialités très diversifiés.

Conditions de candidature :

- nationalité française,
- femme et homme,
- âgé de 18 à 30 ans au plus tard à la signature du contrat,
- être en règle avec les obligations du service national (recensement et JDC),
- jouir de ses droits civiques,
- être reconnu apte médicalement après les épreuves d'évaluation.

La rémunération est de 1315 € net dès le départ, logé, nourri, pour un contrat d'engagement de 2, 3 ou 5 ans renouvelable jusqu'à concurrence de 27 ans de service.





Le Frelon Asiatique : un invasif nuisible !

Comment se développe le frelon asiatique ?

Des mères fondatrices issues des nids de l'année précédente, fondent des nids primaires. Ces nids donnent naissance à une quinzaine de frelons qui vont aller construire un nid secondaire.

Le nid secondaire peut atteindre 50 à 80 cm de large et les plus gros une hauteur de 1 m. Il peut contenir jusqu'à 6000 frelons. La pleine activité du nid secondaire est atteinte au mois d'août. A ce moment, le frelon est présent dans les ruchers où il cause de nombreux dégâts mais aussi présent sur les lieux où il y a du sucre et des protéines, les marchés par exemple.

Au mois de novembre, le nid va laisser partir jusqu'à 400 mères fondatrices fécondées qui vont hiberner très souvent à proximité du nid de départ. Ces fondatrices ressortiront au mois de mars pour fonder une nouvelle colonie. Le nid se détruit progressivement au mois de décembre, il n'y a plus de colonies pendant l'hiver.

La lutte contre le frelon asiatique :

Le piégeage est très efficace aux mois de mars et avril, il permet de piéger les mères fondatrices. Il doit être fait près des bâtiments où s'installent volontiers les nids primaires. Le piégeage doit être arrêté ensuite car il causerait plus de dégâts sur les autres insectes. Le piège le plus simple est le plus efficace : dans une bouteille d'eau minérale, mettre un mélange de 1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop. Ce mélange doit être renouvelé toutes les semaines. Il faut signaler rapidement la présence de frelons, de nids primaires et surtout de nids secondaires.

Attention, le nid secondaire est souvent dans les arbres mais il peut se trouver dans une haie et là, c'est dangereux. Vérifiez vos haies avant la taille !

L'intervention sur les nids est dangereuse ! Cela nécessite des moyens de protection efficaces. Il ne faut pas approcher d'un nid à moins de 5m.

La maison de Retraite « Résidence le Château de Villeniard »

Au cœur d'un magnifique parc arboré de 26 hectares, cet ancien château de la Comtesse de Ségur offre un cadre de vie chaleureux et convivial pour le bien-être de nos aînés.

La résidence se compose d'une partie bâtiment (capacité : 61 places) et une partie château (capacité : 33 places) avec en leur centre un grand espace de vie.

L'établissement accueille des personnes âgées autonomes, semi valides et dépendantes, atteinte de pathologies diverses, en courts et longs séjours.



De nombreuses activités sont proposées : Ateliers thérapeutiques (zoothérapie, musicothérapie, art floral, poterie, gymnastique douce, ateliers équilibre, ateliers mémoire, repas thérapeutique), Echanges intergénérationnels avec l'école primaire de Villebéon, Messe tous les mois, Travaux manuels, Loto, jeux de société, karaoké,...



TRADITIONNELS RAPPELS



Obligation d'entretenir les haies

Chacun doit entretenir ses haies afin qu'elles n'empêchent pas la visibilité des usagers de la route. Nous comptons sur votre civisme. Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler tout déchet.

Nuisances sonores

Conformément à l'arrêté n°5/2014, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.



A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **du lundi au samedi de 9H à 12H et de 14 H à 18H et les dimanches de 10H à 12H.**



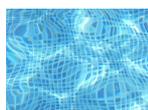
Les bruits de comportement ou bruits domestiques (ex. : aboiements) sont soumis aux dispositions du code de la santé publique, article R.1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans

un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.



Liste électorale – NOUVEAUTÉ

Cette année, l'INSEE met en place le répertoire électoral unique. La principale nouveauté est que les habitants peuvent s'inscrire tout au long de l'année et au plus tard le 6^e vendredi précédant le scrutin ! Pour plus de renseignements, contactez la mairie au 01 64 31 50 54.



Piscines

Les propriétaires de piscines ont l'obligation de choisir un dispositif de sécurité parmi les quatre préconisés par la loi (articles L128-1 à L128-4 du code de la construction et de l'habitation), en conformité avec les normes établies par l'Afnor (Association française de normalisation).

Grippe

La vaccination antigrippale s'adresse à toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes atteintes de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire, etc.).



Cimetière

Le cimetière est défini comme tout terrain public et sacré où, après une cérémonie, on enterre les morts. C'est pourquoi, je compte sur chacun des habitants pour veiller à son respect. Les animaux n'y sont bien évidemment pas les bienvenus.

Recensement militaire

Tout citoyen âgé de 16 ans est tenu de se faire recenser à la mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.

En 2019, les jeunes garçons et filles nés après le 1^{er} janvier 2003 se font recenser à 16 ans, dans le mois d'anniversaire. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'Etat.

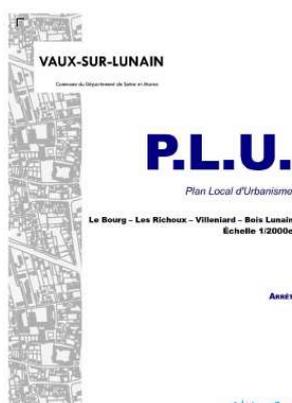


INFORMATIONS SUR L'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain, tandis que le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

Dans un certain nombre de cas, **une déclaration préalable de travaux** (DP) est exigée avant de démarrer les travaux. Elle permet à la mairie de vérifier que le projet de travaux respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagements de faible importance. La déclaration préalable de travaux doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée à la mairie.

Dans un certain nombre de cas, **un permis de construire** est exigé. D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin...). La demande de permis de construire doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée à la mairie.



Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné (par exemple : lotissement, camping, aire de stationnement). La démarche est différente selon que votre projet génère ou non un impact sur l'environnement (c'est-à-dire qu'il est notamment susceptible de porter atteinte aux ressources en eau ou de nuire aux espèces protégées).

Le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager en cours de validité peut apporter des modifications à celui-ci, sans avoir à demander un nouveau permis. Pour cela, les modifications à apporter doivent être mineures (par exemple, changement de façade). Ce permis ne constitue pas un nouveau permis.

Le permis de démolir est une autorisation administrative qui doit être obtenue préalablement à la démolition partielle ou totale de toute construction protégée ou située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Il doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception ou déposé à la mairie. Lorsque la démolition dépend d'un projet de construction ou d'aménagement, la demande de démolition peut être faite au moment de la demande de permis de construire ou d'aménager.

LA FIBRE ARRIVE !

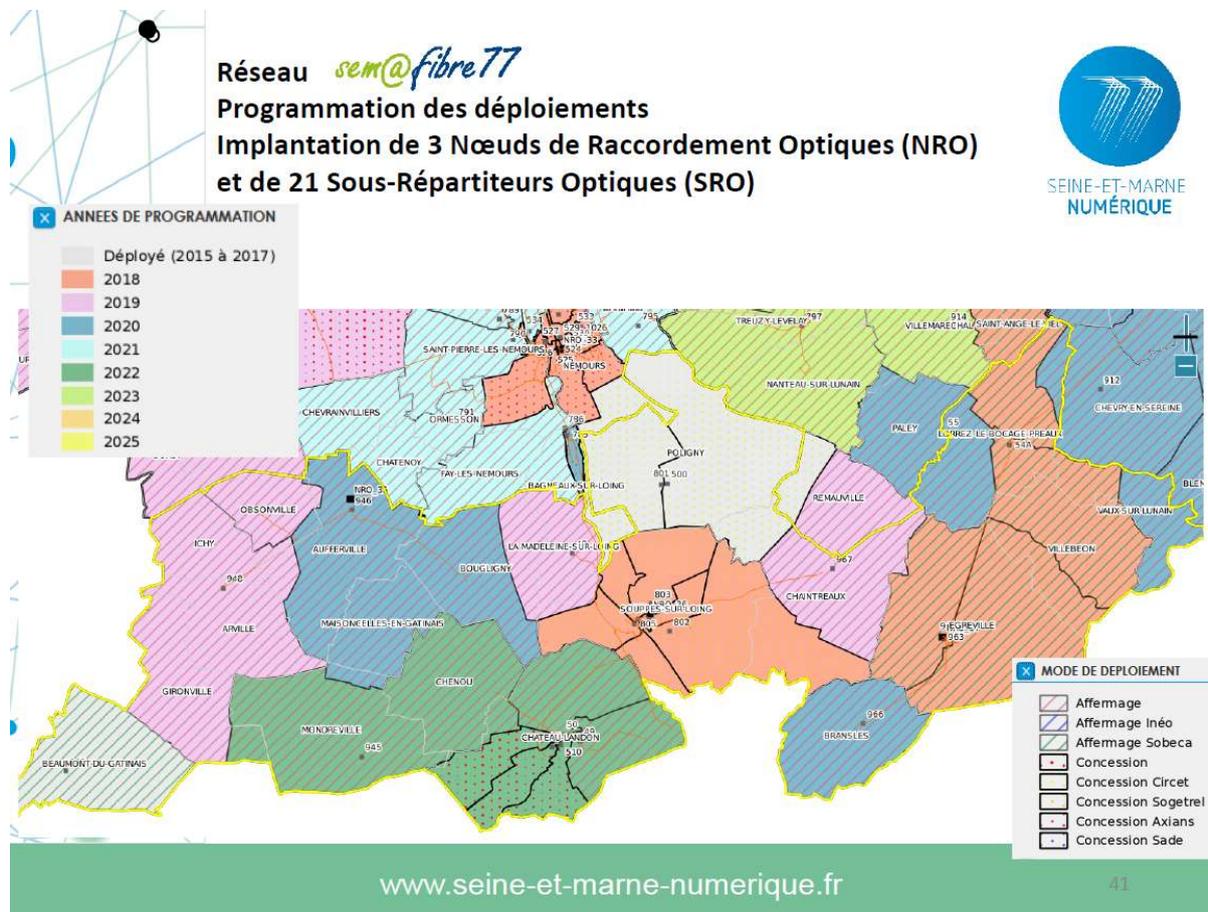
La fibre arrive à Vaux-sur-Lunain.

Les premiers déploiements ont débuté en 2018 pour 64 prises situées au Nord/Ouest de la commune.

Le reste de la commune sera déployé en 2020, pour 121 prises situées sur le reste du territoire communal.

Un déploiement se déroule sur une période d'environ 18 mois. La commercialisation n'intervient donc qu'à l'issue de cette période :

- pour les déploiements 2018, ouverture à la commercialisation dans le courant du 2^{ème} semestre 2019,
- pour les déploiements 2020, ouverture à la commercialisation dans le courant du 2^{ème} semestre 2021.



6 fournisseurs d'accès sont présents à ce jour sur l'ensemble des communes : K-net, Coriolis, Ozone, Nordnet, la Fibre videofutur et Comcable. Bouygues et SFR arrivent progressivement sur le réseau. D'autres FAI d'envergure nationale viendront sans doute dans les mois à venir.

Débits de 100Mbits/s à 1Gbit/s symétriques selon le Fournisseur d'Accès à Internet. Les abonnements sont en moyenne à 35€ / mois.

SIRMOTOM

Calendrier :

Déchets ménagers : mardi

Emballages ménagers : mercredi

Encombrants : contacter le SIRMOTOM

Déchetterie de Montereau

1, rue des prés Saint-Martin

77130 Montereau

Tél. : 01 60 57 00 52

Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange

77940 Voulx

Tél. : 01 60 96 90 04

Horaires d'ouverture (hiver) du 1^{er} octobre au 31 mars

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

Horaires d'ouverture (été) du 1^{er} avril au 30 septembre

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

Fermetures les : 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 1^{er} novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.

Plus de renseignements auprès du SIRMOTOM :

<http://www.sirmotom.fr/>

Tél. : 0 800 45 63 15

POUR RAPPEL, il est interdit de déposer des sacs poubelles à même le sol, vous pouvez commander ou demander le remplacement d'un container auprès de la mairie ou du SIRMOTOM.

Mairie



La mairie est ouverte :

Lundi : 13h-18h

Mardi : 9h-13h

Mercredi : 8h45-11h45

Jeudi : 8h30-16h30

Permanences des élus :

Lundi : 17h-19h

Jeudi : 14h-15h

***Mairie de Vaux-sur-Lunain
17 route de Lorrez le Bocage
77710 Vaux-sur-Lunain
Tél : 01 64 31 50 54 – Fax : 01 60 96 51 13
Courriel : mairie.vauxsurlunain@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.vauxsurlunain.fr/>.***

Si vous avez des remarques ou suggestions à propos du bulletin municipal, n'hésitez pas à nous les faire parvenir !

Et rendez-vous sur le site <http://www.vauxsurlunain.fr/> pour plus d'actualités tout au long de l'année.

Nous vous rappelons que les séances de conseil municipal sont publiques et que chacun peut y assister et prendre la parole à la fin de la séance dès qu'il y est autorisé.

NUMEROS UTILES



POLICE 17

POMPIERS 18

SAMU 15

Gendarmerie de Lorrez-le-bocage 01 64 31 63 80

Sous-Préfecture Fontainebleau 01 60 74 66 92

Trésor Public 01 64 31 51 52

Caisse Primaire d'Assurance Maladie 77 : 08 20 904 138

Allo enfance maltraitée 119

Centre Hospitalier de Montereau 01 64 31 64 31

Centre Hospitalier de Nemours 01 64 45 19 00

Sida Info Service 08 00 840 800

SOS drogue Alcool, Tabac, Info Service 08 00 23 13 13

Centre anti poison 01 40 37 04 04

Jeune violence écoute 08 00 20 22 23

EDF dépannage électricité 08 10 333 077

GDF dépannage Gaz 08 10 433 077

SAUR Nemours 01 64 78 55 60

Presbytère 01 64 31 51 09

Service santé :

Dr DELANDRE Voulx : 01 64 31 90 00

Dr TIMSIT Lorrez-le-Bocage : 01 60 96 55 55

Dr LULEY LEROIDE Lorrez-le-Bocage : 01 64 31 40 54

Infirmières Lorrez-le-Bocage : 01 64 31 47 65

Vétérinaire Lorrez-le-Bocage : 01 64 31 46 15

Kinésithérapeutes Lorrez-le-Bocage : 01 64 24 76 65

